

Les revenus d'activité des non-salariés se replient en euros constants après la forte hausse de 2021

Insee Première • n° 1012 • Septembre 2024



Fin 2022, 4,0 millions de personnes exercent une activité non salariée en France. Hors agriculture, le nombre de non-salariés « classiques », qui baissait entre 2014 et 2020, progresse légèrement pour la deuxième année consécutive : +0,4 % en 2022, après +0,5 % en 2021. Le nombre de micro-entrepreneurs continue quant à lui d'augmenter de façon plus marquée (+7,9 % en 2022) ; ils représentent désormais près de la moitié des non-salariés. Le nombre total de non-salariés non agricoles est en hausse de 1,5 million par rapport à fin 2008, soit +72 %.

Le revenu moyen des non-salariés avait rebondi en 2021 avec la reprise post-crise sanitaire. En 2022, dans un contexte de forte inflation, le revenu des non-salariés se replie nettement : -6,9 % en euros constants. Ce freinage est accentué par l'arrêt des mesures d'allègements de cotisations qui soutenaient les revenus de 2020 et 2021. Le revenu moyen des non-salariés classiques se replie fortement (-5,2 % en euros constants, après +9,6 % en 2021), il se retrouve 2,0 % en deçà de son niveau d'avant-crise, tandis que celui de micro-entrepreneurs progresse encore un peu (+1,4 %, après +12,8 % en 2021) et dépasse de 6,1 % son niveau d'avant-crise.

Fin 2022, en France, 4,0 millions de personnes exercent à titre principal ou secondaire une activité non salariée, en tant qu'entrepreneurs individuels ou gérants majoritaires de société (ces deux statuts constituent les **non-salariés « classiques »**) ou en tant que **micro-entrepreneurs**. Parmi eux, 0,4 million de personnes exercent une activité dans le secteur agricole ► **encadré**. Hors secteur agricole, les **non-salariés** se concentrent principalement dans les services aux entreprises (26 %) ou aux particuliers (22 %), la santé (15 %), le commerce (15 %) et la construction (12 %), mais ils sont peu présents dans l'industrie (5 %) et les services de transport (4 %).

Le nombre de non-salariés continue de croître, porté par le micro-entrepreneuriat

Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés continue d'augmenter en 2022 : +3,9 %, après +8,4 % en 2021 et +4,0 % en 2020, portant à +72 % la hausse cumulée depuis 2008 (soit +1,5 million) ► **figure 1**. Comme les années précédentes, cette croissance est portée par le micro-entrepreneuriat, dont les plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au statut, après avoir doublé en 2018, ont à nouveau légèrement augmenté en 2020. Le nombre de micro-entrepreneurs **économiquement actifs** continue de croître vivement en 2022

(+7,9 %), quoiqu'à un rythme moins soutenu qu'en 2021 (+18,9 %). Depuis 2018, le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs a augmenté de 60 % (soit +705 000).

Les effectifs de non-salariés classiques croissent de nouveau légèrement en 2022 (+0,4 %) ; ils avaient diminué de près de 10 % entre 2013 et 2019 avant de presque se stabiliser en 2020 (-0,2 %) et de légèrement rebondir en 2021 (+0,5 %). Les non-salariés classiques représentent ainsi 1,8 million de personnes fin 2022 et se répartissent à parts quasi égales entre entrepreneurs individuels (51 %) et gérants majoritaires de société (49 %). Ils se concentrent principalement dans les secteurs de la santé (25 %) et des services aux entreprises (22 %), où leurs effectifs augmentent respectivement de 1,6 % et de 2,3 % en 2022.

Près de la moitié des non-salariés sont des micro-entrepreneurs

Fin 2022, 1,8 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs, soit deux fois plus que fin 2016 ; ils représentent près de la moitié (49 %) des non-salariés non agricoles et même plus des trois quarts dans certains secteurs, notamment dans certains services aux particuliers (comme les activités artistiques, récréatives ou l'enseignement), dans le commerce de détail

hors magasin ou la livraison à domicile. Les micro-entrepreneurs sont au contraire quasi absents des secteurs principalement composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

Le nombre de micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs en 2022. Il croît très fortement dans les services administratifs et de soutien aux entreprises (+17,3 %) et les services personnels (+16,4 %). Au contraire, pour la première fois depuis la création du statut, le nombre de micro-entrepreneurs diminue dans les services de transports (-16,6 % en 2022). Cette baisse provient principalement de la livraison à domicile : le nombre de micro-entrepreneurs dans ce secteur, qui avait été multiplié par huit entre 2017 et 2021, recule de 23,2 % en 2022, peut-être en raison d'une demande moindre que celle observée en 2020 et 2021 avec les confinements successifs.

Les revenus d'activité sont très dispersés parmi les non-salariés classiques

En 2022, les non-salariés classiques perçoivent en moyenne un **revenu d'activité** de 4 030 euros par mois. Parmi eux, 11 % déclarent un revenu d'activité nul (ou déficitaire), car ils n'ont pas dégagé

de bénéfiques ou ne se sont pas versé de rémunération. Cette part est supérieure à celle d'avant-crise sanitaire (8 % en 2019) ► **figure 2**. Elle varie de 3 % pour les professionnels de santé à plus de 20 % dans les activités immobilières, les arts, spectacles et activités récréatives ainsi que dans le commerce de détail hors magasin. Ce dernier secteur génère les revenus les plus faibles (1 480 euros par mois en moyenne), derrière les taxis et voitures de transport avec chauffeurs (VTC) (1 530 euros mensuels) et les services personnels (1 640 euros mensuels). À l'opposé, les médecins et dentistes perçoivent en moyenne les revenus les plus élevés (9 720 euros), devant les juristes et comptables (8 510 euros) et les pharmaciens (7 900 euros).

Après un rebond en 2021, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques diminue en termes réels en 2022

Le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques fléchit en 2022 (-5,2 % en euros constants), sous l'effet

d'un net regain d'inflation (+5,2 %, après +1,6 % en 2021 et +0,5 % en 2020) et d'un renchérissement des intrants dans certains secteurs d'activités. En 2020, pénalisé par la crise sanitaire, ce revenu avait chuté de 5,8 % en euros constants, avant de fortement rebondir en 2021 (+9,6 %), avec la reprise économique. Ces revenus d'activité, nets de cotisations, avaient bénéficié en 2020 et 2021 des reports, réductions et exonérations de cotisations sociales accordés sur cette période pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire ; l'arrêt de ces mesures accentue leur baisse en 2022. En euros constants, le revenu moyen des non-salariés classiques en 2022 est inférieur de 2,0 % à son niveau d'avant la crise sanitaire, en 2019.

Le revenu moyen recule en euros constants dans presque tous les secteurs en 2022. Les baisses les plus marquées concernent les métiers de bouche (-11,9 %), les professions paramédicales et sages-femmes (-11,2 %) et le commerce de détail hors magasin (-10,1 %). Seuls quelques secteurs font exception, comme les services aux particuliers hors santé

(+3,6 %) et les services de transports (+2,6 %), avec des revenus moyens qui demeurent toutefois au-dessous des niveaux d'avant-crise.

Un micro-entrepreneur sur deux gagne moins de 340 euros par mois

En 2022, les micro-entrepreneurs perçoivent en moyenne 670 euros par mois pour leur activité non salariée, soit six fois moins que les non-salariés classiques. Leur faible revenu est lié à la nature de ce régime qui impose des plafonds sur les chiffres d'affaires pour en bénéficier. En 2022, un micro-entrepreneur sur quatre (hors revenus nuls) gagne moins de 90 euros par mois, un sur deux moins de 340 euros, et un sur dix plus de 1 750 euros.

Le micro-entrepreneuriat correspond souvent à une activité d'appoint : fin 2022, 31 % des micro-entrepreneurs cumulent une activité non-salariée avec une activité salariée, contre 9 % des non-salariés classiques. La part des micro-entrepreneurs pluriactifs, stable entre 2017 et 2020, a augmenté

► 1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur (hors agriculture)

| Catégorie | Effectifs au 31 décembre | | | Revenus mensuels moyens (y compris revenus nuls ou déficitaires) | | | Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %) |
|---|--------------------------|----------------------------|----------------------------|--|---|---|---|
| | En 2022 (en milliers) | Évolution 2022/2021 (en %) | Évolution 2022/2019 (en %) | En 2022 (en euros) | Évolution 2022/2021 en euros constants (en %) | Évolution 2022/2019 en euros constants (en %) | |
| Non-salariés, hors micro-entrepreneurs, dont : | 1 850 | 0,4 | 0,7 | 4 030 | -5,2 | -2,0 | 10,6 |
| <i>Gérants majoritaires de société</i> | 910 | 0,8 | 4,8 | 3 830 | -6,3 | -3,2 | 14,0 |
| <i>Entrepreneurs individuels</i> | 939 | 0,1 | -2,9 | 4 210 | -4,1 | -0,7 | 7,3 |
| Industrie (hors artisanat commercial) | 66 | -1,2 | -3,7 | 3 200 | -3,5 | -2,6 | 13,8 |
| Construction | 235 | -0,1 | 0,0 | 2 940 | -3,1 | -2,3 | 8,7 |
| Commerce et artisanat commercial | 321 | -1,4 | -3,8 | 3 140 | -4,2 | 2,8 | 13,9 |
| Commerce et réparation d'automobiles | 47 | -0,5 | -0,6 | 2 640 | -2,9 | -2,8 | 13,7 |
| Commerce de gros | 53 | -0,7 | -3,5 | 3 890 | -3,0 | 2,5 | 18,0 |
| Commerce pharmaceutique | 25 | -1,8 | -5,5 | 7 900 | 4,0 | 9,9 | 3,1 |
| Métiers de bouche | 40 | -3,6 | -7,4 | 2 530 | -11,9 | -3,6 | 9,6 |
| Commerce de détail en magasin | 126 | -1,8 | -4,0 | 2 620 | -6,5 | 4,3 | 14,4 |
| Commerce de détail hors magasin | 30 | 0,7 | -2,1 | 1 480 | -10,1 | 0,4 | 20,6 |
| Transports, dont : | 62 | 1,0 | 3,6 | 2 060 | 2,6 | -6,6 | 12,4 |
| <i>Taxis et voitures de transport avec chauffeurs (VTC)</i> | 36 | 1,3 | 2,3 | 1 530 | 14,9 | -2,6 | 8,8 |
| Services aux entreprises et services mixtes | 405 | 2,3 | 4,6 | 5 260 | -4,9 | -3,0 | 13,1 |
| Information-communication | 41 | 2,0 | 1,2 | 4 130 | -3,2 | 0,1 | 15,6 |
| Activités financières et d'assurance | 39 | 5,9 | 15,4 | 6 250 | -6,4 | -4,9 | 12,7 |
| Activités immobilières | 40 | 3,6 | 10,9 | 3 090 | -8,7 | -5,7 | 25,5 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques, dont : | 244 | 1,4 | 2,4 | 5 950 | -4,5 | -2,3 | 9,7 |
| <i>Activités juridiques et comptables</i> | 100 | 2,4 | 7,0 | 8 510 | -5,3 | -4,4 | 4,0 |
| <i>Conseil de gestion</i> | 55 | 2,6 | 2,6 | 4 410 | -2,5 | 0,7 | 17,8 |
| <i>Architecture, ingénierie</i> | 48 | -1,2 | -3,7 | 4 010 | -4,8 | -4,9 | 10,9 |
| Services administratifs et de soutien aux entreprises | 41 | 3,3 | 6,2 | 3 270 | -3,8 | -4,3 | 19,4 |
| Services aux particuliers (hors santé) | 297 | -1,0 | -3,3 | 1 910 | 3,6 | -1,2 | 15,5 |
| Hébergement-restauration | 146 | -0,8 | -1,6 | 2 080 | 3,9 | -2,6 | 18,5 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 23 | -1,0 | -4,5 | 1 880 | 7,5 | 3,4 | 21,2 |
| Enseignement | 42 | -1,7 | -7,2 | 1 900 | 12,6 | 1,8 | 13,8 |
| Services personnels, dont : | 87 | -0,9 | -3,7 | 1 640 | -2,1 | -1,6 | 10,0 |
| <i>Coiffure et soins de beauté</i> | 58 | -1,5 | -4,4 | 1 630 | -1,9 | -1,0 | 7,2 |
| Santé humaine et action sociale, dont : | 463 | 1,6 | 4,3 | 5 750 | -9,3 | -6,1 | 2,5 |
| <i>Médecins et dentistes</i> | 165 | -0,8 | -3,5 | 9 720 | -6,8 | -1,4 | 2,1 |
| <i>Professions paramédicales, sages-femmes</i> | 270 | 3,1 | 9,9 | 3 650 | -11,2 | -6,8 | 1,9 |
| Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs | 1 766 | 7,9 | 41,4 | 670 | 1,4 | 6,1 | 0,9 |
| Ensemble y compris ME économiquement actifs | 3 615 | 3,9 | 17,2 | 2 420 | -6,9 | -12,1 | 5,9 |

Notes : Les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Pour les indicateurs relatifs aux revenus, ils sont pris en compte uniquement dans les totaux, mais pas dans le détail par secteur. Les non-salariés **taxés d'office** sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les revenus.

Lecture : Fin 2022, 62 000 non-salariés (hors micro-entrepreneurs) travaillent dans le secteur des transports. Parmi eux, 12,4 % ont un revenu nul ou déficitaire. Le revenu mensuel moyen (y compris revenus nuls ou déficitaires) est de 2 060 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022, hors agriculture.

Source : Insee, bases Non-salariés.

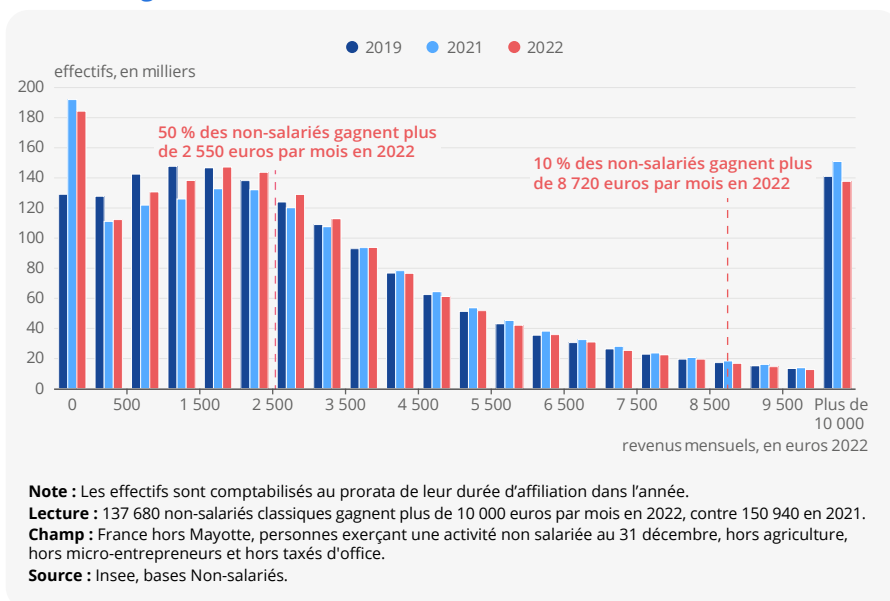
de 2 points en 2021 et est quasi stable en 2022. Le revenu d'activité global de ces micro-entrepreneurs pluriactifs (incluant leurs salaires) atteint 2 430 euros mensuels en 2022, dont seuls 370 euros proviennent de leur activité non salariée. Les micro-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée perçoivent en moyenne 800 euros par mois.

Le revenu moyen des micro-entrepreneurs ralentit nettement en 2022

Après un net repli en 2020 (-7,2 % en euros constants) et un rebond marqué en 2021 (+12,8 %), le revenu moyen des micro-entrepreneurs ralentit nettement, mais continue de progresser en euros constants en 2022 (+1,4 %) malgré la forte inflation. Il dépasse ainsi de 6,1 % son niveau d'avant-crise.

La hausse est très marquée dans les transports en VTC (+20,2 % en 2022), dans les arts, spectacles et autres activités récréatives (+17,9 %), ainsi que dans l'hébergement-restauration (+15,0 %), trois

► 2. Distribution des revenus d'activité des non-salariés classiques (hors agriculture)



secteurs particulièrement touchés par les restrictions d'activité pendant la crise sanitaire, et encore en vigueur pendant le premier semestre 2021. Toutefois, pour

les VTC, la hausse de 2022 ne permet pas de retrouver le niveau d'avant-crise, leur revenu restant nettement inférieur à celui de 2019 (-15,4 %).

► Encadré – En 2022, les revenus d'activité des non-salariés du secteur agricole augmentent de nouveau fortement

Fin 2022, en France, 417 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager ► **figure**, soit 4 000 de moins qu'un an auparavant (-1,0 %). Parmi elles, une personne sur cinq bénéficie du régime du **micro-bénéfice agricole**, avec un revenu moyen de 740 euros par mois en 2022 (dont 1,1 % de revenus nuls ou déficitaires). Les autres personnes sont imposées au régime réel ; leur nombre diminue en 2022 (-1,6 %), et ce dans la plupart des filières agricoles à l'exception notable de l'arboriculture (+2,7 %) et de la filière produisant des ovins, caprins, équidés et autres animaux (+3,9 %). En 2022, les non-salariés imposés au régime réel retirent en moyenne 2 850 euros par mois de leur activité et 12,1 % d'entre eux déclarent un revenu nul ou déficitaire. Cette part est particulièrement élevée dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (29,2 %), ainsi que dans l'arboriculture (23,7 %) et dans la culture de légumes, fleurs et plantes (20,6 %).

Dans la production agricole, les revenus varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix, des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes, et des aléas épizootiques qui pèsent sur les cheptels. Après deux années de baisse (-2,3 % en 2019, puis -6,0 % en 2020), les revenus dans la production agricole augmentent très fortement pour la deuxième année consécutive (+11,7 % en 2021, et surtout +42,1 % en 2022). Les revenus d'activité progressent dans tous les secteurs à part dans la culture de légumes, fleurs et plantes (-6,0 %). Ils augmentent ainsi fortement dans les céréales et grandes cultures (+61,6 %), notamment sous l'effet d'une forte hausse des cours et d'une réimplantation de nombreuses terres en colza et en tournesol, dues entre autres à la guerre en Ukraine. Après deux années de baisse, les revenus augmentent aussi fortement dans la production de granivores (porcins et volailles) : +56,8 % en raison notamment d'une hausse des prix.

Effectifs et revenus d'activité dans les secteurs agricoles en 2022

| Catégorie | Effectifs au 31 décembre | | Revenus mensuels moyens | | | | Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %) |
|---|--------------------------|----------------------------|-------------------------|---|-------------------------|---|---|
| | En 2022 (en milliers) | Évolution 2022/2021 (en %) | Déficits mis à 0 | | Déficits pris en compte | | |
| | | | En 2022 (en euros) | Évolution 2022/2021 en euros constants (en %) | En 2022 (en euros) | Évolution 2022/2021 en euros constants (en %) | |
| Non-salariés du régime agricole imposés au régime réel | 324 | -1,6 | 3 050 | 36,7 | 2 850 | 42,8 | 12,1 |
| Production agricole | 287 | -1,2 | 2 960 | 35,6 | 2 760 | 42,1 | 12,3 |
| Céréales et grandes cultures | 65 | -1,7 | 3 810 | 53,2 | 3 650 | 61,6 | 10,8 |
| Culture de légumes, fleurs, plantes | 19 | -0,4 | 3 080 | -3,7 | 2 720 | -6,0 | 20,6 |
| Culture de vignes | 28 | -1,1 | 3 970 | 23,1 | 3 680 | 27,5 | 15,1 |
| Arboriculture | 10 | 2,7 | 2 890 | 2,0 | 2 550 | 0,0 | 23,7 |
| Production de bovins | 88 | -2,1 | 2 300 | 35,5 | 2 180 | 40,8 | 9,1 |
| Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux | 21 | 3,9 | 1 360 | 2,2 | 790 | 15,3 | 29,2 |
| Production de granivores | 14 | -3,0 | 2 990 | 47,4 | 2 780 | 56,8 | 13,0 |
| Culture et élevage combinés | 42 | -1,4 | 3 060 | 42,0 | 2 930 | 48,6 | 9,0 |
| Autres (sylviculture, services d'aménagement paysager, etc.) | 37 | -4,8 | 3 770 | 45,3 | 3 550 | 47,6 | 9,8 |
| Micro-bénéficiaires agricoles (micro-BA) économiquement actifs | 93 | 0,9 | 750 | 7,5 | 740 | 8,0 | 1,1 |
| Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs | 417 | -1,0 | 2 510 | 33,9 | 2 360 | 39,0 | 9,5 |

Lecture : Les effectifs de non-salariés du régime agricole imposés au régime réel s'élèvent à 324 000 fin 2022, en baisse de 1,6 % par rapport à fin 2021.

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine hors nouveaux installés pour les revenus. Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2022 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, bases Non-salariés.

À l'inverse, le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs diminue dans l'industrie (-3,4 % en euros constants), la construction (-3,2 %) et dans les activités de poste et de courrier (-17,1 %). Dans ce dernier secteur, dont la principale activité est la livraison à domicile, le revenu moyen observé en 2022 est inférieur de près de 36 % en euros constants à celui de 2019.

Au total, pour l'ensemble des non-salariés, le revenu moyen diminue de 6,9 % en 2022 en euros constants. Cette diminution, plus forte que celle observée pour les non-salariés classiques (-5,2 %) et contraire à l'évolution du revenu des micro-entrepreneurs (+1,4 %), s'explique par un fort effet de composition : la hausse de la part des micro-entrepreneurs,

dont les revenus moyens sont nettement inférieurs, continue de peser sur l'évolution moyenne des revenus de l'ensemble des non-salariés. Par rapport à 2019, dernière année avant la crise sanitaire, le revenu d'activité moyen de l'ensemble des non-salariés en 2022 est inférieur de 12,1 % en euros constants, notamment du fait de cet effet de composition.

À secteur identique, les femmes non-salariées classiques gagnent 31 % de moins que les hommes

Les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés (40 % en 2022), même si leur part augmente presque continuellement

(31 % en 2008). Les femmes non salariées classiques perçoivent en moyenne 20 % de moins que leurs confrères en 2022 (3 470 euros par mois, contre 4 360 euros). Une partie de l'écart s'explique par un moindre volume de travail ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises en moyenne plus petites. Contrairement aux salariées, les femmes non salariées sont relativement plus nombreuses dans les secteurs les plus rémunérateurs (entre 44 % et 56 % chez les médecins, professions du droit, pharmaciens). Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu d'activité moyen serait inférieur de 31 % à celui des hommes.

Les femmes micro-entrepreneuses gagnent quant à elles mensuellement 120 euros de moins que leurs homologues masculins (600 contre 720 euros), soit un écart de 17 %. Si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 13 % à celui des hommes. ●

Mélinée Treppoz, Élise Amar (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

La [base Non-salariés](#) est issue de deux sources administratives, gérées par la Caisse nationale des Urssaf et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). Cette étude se limite aux non-salariés en activité en fin d'année, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, au 31 décembre, sont inscrites auprès d'un organisme de protection sociale des travailleurs non salariés. Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de société par actions simplifiées, de société anonyme, etc.) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée. Les non-salariés qui exercent une activité saisonnière récurrente restent en général affiliés au régime de protection sociale en permanence ; ils sont donc bien pris en compte, même dans le cas où leur activité s'exerce principalement sur une saison. Sauf mention explicite contraire, les résultats portent sur les secteurs non agricoles. Dans le secteur agricole, les cotisants de solidarité, dont l'importance de l'activité ne permet pas de bénéficier du statut de chef d'exploitation, sont exclus du champ.

► Définitions

Les **non-salariés** sont les personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés classiques de l'autre.

Les **non-salariés classiques** sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » ou des gérants majoritaires de société à responsabilité limitée (SARL).

Le régime de l'auto-entrepreneur, devenu ensuite **micro-entrepreneur**, a été mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il est accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés et offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Un micro-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Le **revenu d'activité** est la rémunération issue de l'activité non salariée (hors aides versées par les pouvoirs publics au titre de la crise sanitaire), déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels, bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant une partie des dividendes). En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont **taxés d'office** par la Caisse nationale de l'Urssaf pour le recouvrement des cotisations ; ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Le régime du **micro-bénéfice agricole (micro-BA)** a été mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole. Il vise à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.

► Pour en savoir plus

- [Blanc A., Koch-Mathian M., « En 2022, les revenus moyens des travailleurs indépendants marquent le pas après le rebond de 2021 », Urssaf Caisse Nationale, Stat'ur n° 38, mai 2024.](#)
- [Godet F., « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 - Dans le secteur privé en 2022, le salaire des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes, à temps de travail et poste comparables », Insee Focus n° 38, mai 2024.](#)
- [« Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2021 », Insee Résultats, novembre 2023.](#)
- [Amar É., Treppoz M., « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », Insee Première n° 1961, juillet 2023.](#)
- [Emploi et revenus des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2020.](#)

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Maquette :
M. Gazaix,
B. Rols

Code Sage : IP242012
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2024
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

**Directeur de la
publication :**
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Gadaud

✉@InseeFr
www.insee.fr

